

## Rappel important concernant les sacs pour résidus organiques

Nous désirons vous rappeler que les matières organiques collectées sur le territoire de la MRC de Rouville sont traitées par biométhanisation et non sur une plateforme de compostage extérieure. **Le processus de biométhanisation ne permet pas de traiter les sacs de plastique compostables ou biodégradables**, car ces derniers ne sont pas méthanogènes. Ils ne sont donc pas acceptés dans l'Organibac (bac brun) dédié à la collecte de matières organiques.



Les sacs de plastique ont un processus de dégradation en présence d'oxygène seulement, alors que le processus de biométhanisation se déroule par fermentation, dans un digesteur, en absence d'oxygène. À la fin de ce cycle, des lambeaux de plastique non décomposés pourraient potentiellement contaminer le digestat (un fertilisant organique) produit grâce au procédé de biométhanisation.

Comme le site de traitement des matières organiques n'est pas autorisé à recevoir des résidus alimentaires en sac de plastique, même compostable, nous suggérons fortement à la population de **se procurer des sacs de papier**.



**Ensemble, mettons-y toute notre énergie!**

Pour information :

[www.monorganibac.ca](http://www.monorganibac.ca)  
[infocollectes@mrcrouville.qc.ca](mailto:infocollectes@mrcrouville.qc.ca)  
 450-460-2127 poste 123

Nous y mettons  
toute notre  
**énergie!**

